

Image not found or type unknown



Remboursement d'un plan de surendettement

Par **TOULON47**, le **13/12/2016** à **11:58**

Bonjour,

Nous remboursons actuellement un plan de surendettement sur 8 ans, ce plan a été imposé par le juge à l'occasion d'un recours.

Notre question est la suivante :

dans le cas du décès d'un conjoint, une demande de surendettement sera redéposé, est ce que la durée maximale sera reconduite sur 8 ans ou sur 7 ans suite aux nouvelles lois.

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **13/12/2016** à **12:24**

Bonjour,

J'aurais tendance à dire 7 ans, vu qu'il s'agira d'un nouveau plan.

En revanche, il y peut-être des assurances décès qui joueront, regardez bien les contrats de prêt.